

*Isolation à l'urée-formol—Loi*

A la suite d'un accident d'automobile (comme passagère d'une automobile) depuis la fin de 1970, je touche une pension d'invalidité de moins de \$278 par mois (assurance privée), qui n'est pas indexée. Néanmoins, je loue une chambre pour compléter mon revenu, pour m'aider à payer l'hypothèque, l'électricité, les taxes, les réparations et l'entretien de ma maison. Sans ce revenu de location, je ne pourrais jamais garder ma maison.

En août 1980, j'ai fini de payer mon hypothèque—le couronnement des efforts de toute une vie! La maison avait pris de la valeur, ce qui nous récompensait de tous nos sacrifices. J'étais assurée d'avoir de quoi vivre jusqu'à ce que j'atteigne l'âge de la retraite en 1988, et même après. J'avais peine à croire que cette maison m'appartenait vraiment et que j'avais enfin atteint mon but.

Je n'ai jamais demandé un sou d'aide, que ce soit à l'assurance-chômage ou au bien-être et je n'ai pas obtenu non plus de subvention pour l'isolation de ma maison. C'est absolument contraire à mes principes. Néanmoins, comme j'ai fait isoler ma maison et compte tenu de ma situation personnelle voici ce que je vous demande:

1. Le gouvernement fédéral offre une subvention maximum de \$5,000 si le test effectué dans la maison révèle une concentration de gaz supérieure à 0.1 PPM et si vous pouvez prouver que cela vous a causé des troubles de santé.

J'ai déjà souffert d'une irritation de la peau, de troubles rénaux (œdème) et respiratoires... les symptômes associés à la thyroïde et à l'arthrite sont à peu près les mêmes si bien que je ne peux pas prouver qu'ils ont été causés par la MIUF; néanmoins, j'ai passé un très mauvais hiver et cela a certainement beaucoup aggravé mes ennuis de santé. Pourtant, il semble que je n'aurais même pas droit à une fraction de la subvention.

## ● (1730)

2. On a suggéré aux personnes éprouvant des problèmes de santé de déménager. Où? Comment puis-je louer un logement et vivre avec \$278 par mois plus le loyer que je touche?

3. Si je reste dans la maison et continue de louer l'appartement puis-je être tenue responsable si un locataire éprouve des problèmes de santé?

4. Selon certaines estimations, pour enlever complètement l'urée-formaldéhyde des murs, pour les remettre en état par la suite et pour changer les fils électriques et les boîtes de fusibles qui ont été touchés, il en coûterait de \$14,000 à \$25,000.

Je n'ai pas cet argent et ne pourrai obtenir un prêt avec mon revenu.

5. Il est de notoriété publique que le Conseil national de recherches était opposé à l'utilisation de l'urée-formaldéhyde. Je me demande alors pourquoi les représentants du peuple ont approuvé l'utilisation de ce produit et refusent maintenant d'assumer toutes leurs responsabilités.

6. Après avoir reçu l'autorisation voulue du gouvernement fédéral, les sociétés doivent obtenir un permis ou une autorisation des autorités provinciales et municipales; on peut alors se demander pourquoi les gens ne sont pas protégés contre la publicité trompeuse et les fausses représentations.

Un opuscule de la société Rapco Foam, qui m'a été remis en avril 1978, affirme que le coefficient d'isolation est de 4.35 par pouce en été et de 4.80 en hiver et indique que le produit reste sec et empêche la moisissure de se former. Un autre opuscule indique que le produit est stable chimiquement et un autre encore annonce un coefficient d'isolation de 18.12 (mousse seulement) dans un mur de 3 pouces et demi.

Pourtant, une brochure du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources daté du mois d'août 1976 contredit la plupart des faits avancés en 1978. On a ramené le coefficient d'isolation à 2.5 par pouce, soit une diminution de 40 p. 100 pour tenir compte de la contraction, et on souligne que le produit ne peut être appliqué que dans les murs qui n'ont pas déjà été isolés.

Or la société Rapco savait que ma maison était déjà isolée à la fibre de verre.

7. En outre, une baignoire avait été isolée! Or, j'ai appris récemment que l'urée-formaldéhyde contient des substances corrosives qui attaquent le mortier et le métal et font pourrir le bois. Mon bain est-il en train de corroder? Les deux par quatre et les solives sont-ils en train de pourrir?

8. Il y a également la question des effets toxiques du NA/SO\*in3 recommandé pour le traitement des cavités dans le bois. Le sodium qu'il contient pourrait être néfaste pour les patients souffrant d'œdème.

Je connais un homme qui a déclaré qu'il n'utiliserait jamais ce produit dans sa maison parce que ce serait aussi dangereux que l'urée-formaldéhyde.

Comment est-ce possible qu'un gouvernement qui a pu autoriser l'utilisation de ce matériau et permette une campagne d'information en 1978 dont le contenu avait déjà été mis en doute en 1976, ne se sente pas responsable envers ceux qui ont suivi les recommandations des gouvernements fédéral et provincial en matière d'économies d'énergie? Comment une subvention de \$5,000 peut-elle

compenser 30 années de lutte et la perte de la sécurité pour des citoyens qui servent les intérêts de leur pays. Ma maison représente le seul bien de valeur que j'ai pu amasser au cours de mon existence. Je voudrais savoir comment votre gouvernement ou votre parti entend nous venir en aide à cet égard:

—financièrement, en redonnant à notre propriété sa valeur marchande; de toute évidence, \$5,000 est totalement insuffisant.

—Êtes-vous prêts à appuyer les propriétaires qui réclament justice ou bien préférez-vous ignorer le problème parce qu'il ne vous touche pas directement?

Nos parents nous ont enseigné à être honnêtes, indépendants et généreux, à respecter les droits des autres, à respecter la loi, la police et notre pays (mon unique frère a été tué outre-mer alors qu'il servait dans les Forces aériennes du Canada et j'ai moi-même servi dans les rangs du Corps des Auxiliaires féminins). J'essaie à mon tour d'inculquer ces principes à mes enfants.

Les nombreux changements qu'a connus notre pays depuis quelques années m'effraient beaucoup. Peut-être est-il temps de nous rendre compte que le plus grave problème, c'est l'absence de justice dans notre système.

Cette lettre est signée: «Une citoyenne très inquiète». Cette veuve veut savoir ce que les différents partis sont prêts à faire pour aider les propriétaires de maisons isolées à la MIUF. Je suis heureux que le critique de notre parti ait refusé d'adopter cette mesure en vitesse puisque ses dispositions sont insuffisantes. Pour sa part, le parti conservateur est loin d'être à la hauteur des besoins. Sa position est exposée dans un mémoire rédigé par le député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott). On y affirme d'abord que la solution proposée aux propriétaires des maisons isolées à la MIUF est «cruellement insuffisante». C'est on ne peut plus vrai. «Cruellement insuffisant» veut dire que le bill est insuffisant au point d'être affligeant pour ceux qui sont censés en bénéficier. Les conservateurs s'en rendent compte, mais continuent à l'appuyer. Il est affligeant pour ceux qui sont censés en bénéficier parce qu'il ne prévoit rien pour un grand nombre d'entre eux. Se rendant compte qu'il était cruellement insuffisant, mais que l'affaire présentait des avantages au plan des relations publiques, les conservateurs ont consenti à l'adopter rapidement en lui faisant une opposition réduite au minimum.

Les conservateurs ont reproché au député de Comox-Powell River (M. Skelly) d'avoir essayé d'en retarder l'étude pour en arriver à une entente satisfaisante sur la question. Mais toute entente à l'amiable a son revers, et pour avoir accepté d'adopter rapidement le bill, les conservateurs ont exigé que le gouvernement dépose la réglementation qui régira l'application du programme. C'est très bien. Ils ont exigé en deuxième lieu la constitution d'un sous-comité spécial du Parlement immédiatement après l'adoption du bill C-109. Je crois savoir que les néo-démocrates avaient déjà obtenu cette concession, et puis les conservateurs ont ajouté un amendement, qui ne fait qu'explicitement cette concession, et qui réclame que le comité ait le pouvoir de recommander des modifications au bill C-109 et à son règlement et d'entendre les témoignages d'experts sur toute cette affaire de la MIUF.

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander au député de Cowichan-Malahat-Les Îles s'il m'autoriserait à lui poser une question.

**M. Manly:** Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'essayer de répondre à sa question à la fin de mon discours.

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il pourrait accepter de répondre à une question tout de suite.

**M. Manly:** Bon, très bien. Si le député souhaite me poser une question, je vais essayer d'y répondre maintenant.